

CARTE CB VISA INFINITE


NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES – EXPLICATIONS ADEQUATES

Document à caractère commercial en vigueur au 19 juin 2026

Dans ce document, nous vous présentons les informations essentielles relatives à la carte CB Visa Infinite proposée par la Société Générale afin de vous accompagner dans votre décision en toute transparence.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter les conditions générales de la carte CB Visa Infinite et la brochure tarifaire "Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers", disponibles sur le site www.particuliers.sg.fr et en agence, ainsi que les conditions contractuelles remises par Société Générale.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT LA CARTE CB VISA INFINITE

Identité Adresse géographique	Société Générale , société anonyme, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann à Paris (75009), enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 et ayant pour numéro ADEME FR231725_01YSGB.
Activité principale Autorités de contrôle	Société Générale est un établissement de crédit de droit français : <ul style="list-style-type: none"> • Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - https://acpr.banque-france.fr/fr) pour la fourniture de services bancaires et d'investissement à ses clients. Certains services très techniques, liés aux plateformes de négociation ne sont pas proposés, • Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - https://www.amf-france.org/fr) et • Sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE » - https://www.ecb.europa.eu).
Autres coordonnées	<p>Numéro de téléphone</p> <p>Si vous êtes déjà client, vous pouvez contacter votre conseiller au numéro de téléphone de votre agence que vous pouvez retrouver sur votre relevé de compte ou dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr.</p> <p>Si êtes nouveau client, vous pouvez retrouver les coordonnées de l'agence auprès de laquelle vous avez fait les démarches pour souscrire une carte CB Visa Infinite (numéro de téléphone, adresse, horaires d'ouverture) dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr.</p> <p>Adresse électronique</p> <p>Vous pouvez contacter Société Générale à l'adresse électronique suivante : banque-epargne.par@sg.fr</p> <p>Pour contacter votre conseiller, privilégiez toutefois la messagerie sécurisée de votre Espace Clientⁱ ou L'Appli SGⁱ. Ce canal permet un échange sécurisé et un suivi optimal de vos demandes.</p> <p>Coordonnées de suivi des relations</p> <p>Pour le suivi des relations, vos contacts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Centre Relation Clients au  (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h – hors jours fériés). Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933 – Appel non surtaxé. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent d'être titulaire du contrat Banque à Distanceⁱ. • Votre agence dont vous pouvez trouver les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture) dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr.

INFORMATIONS SUR LA CARTE CB VISA INFINITE

Caractéristiques principales	<p>Conditions d'éligibilité et d'ouverture</p> <p>Carte accessible à toute personne majeure, titulaire ou cotitulaire d'un compte bancaire.</p> <p>La souscription peut intervenir lors d'une montée ou d'une descente de gamme de carte bancaire.</p> <p>Caractéristiques et fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carte de paiement internationale permettant d'effectuer des paiements et des retraits en France et à l'étranger. • Paiement sans contact (NFC) disponible par défaut (désactivable via l'Espace Client). • Paiement via Apple Pay et SG Pay sous réserve d'éligibilité. <p>Types de débit au choix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débit immédiat : vos paiements et retraits sont débités au fil de l'eau. • Débit différé : vos paiements sont regroupés et prélevés en une seule fois à la date que vous avez fixée (1^{er}, 10 ou 20 du mois).
-------------------------------------	---



Plafonds de paiement et de retrait applicables

Paiements mensuels (montant cumulé des paiements mensuels) :

De 10 000 € jusqu'à 300 000 € maximum sous réserve d'acceptation de la banque et du respect des conditions d'autorisation de la carte.

Retraits :

Plafond global de retraits par période de 7 jours (France et étranger) : de 4 500 € jusqu'à 15 000 € maximum, sous réserve d'acceptation de la banque et dans la limite du solde disponible sur le compte dont :

- Retraits dans les distributeurs d'autres banques en France sur 7 jours glissants : de 1.500 € jusqu'à à 2 000 € maximum sous réserve d'acceptation de la banque et dans la limite du solde disponible sur le compte.
- En supplément, retraits dans les distributeurs SG et Cash Services (plafond journalier calendaire) : de 1500 € jusqu'à 6 000 € maximum sous réserve d'acceptation de la banque et dans la limite du solde disponible sur le compte.

Paiement sans contact (sans saisie du code secret)

- Paiement sans contact NFC (sans saisie du code secret) :
Plafond par opération limité à 50 €, avec un montant cumulé maximum des règlements successifs en mode « sans contact » ne pouvant excéder 150 € ;
- Paiement sans contact Plus (avec saisie du code secret) :
Au-delà de 50 €, le code secret de la carte est requis (l'insertion n'étant plus requise pour les terminaux de paiement compatibles au paiement sans contact Plus).

Assistance / Assistance incluses

La carte CB Visa Infinite permet de bénéficier, sous réserve de respecter les conditions prévues dans la documentation contractuelle, de garanties d'assistance médicale et d'assurances voyage :

- Les garanties d'assistance médicale sont liées à la détention de la carte :

> Rapatriement	Frais réels
> Retour des accompagnants assurés	Organisation et prise en charge du retour des autres assurés
> Remboursement frais médicaux	156 000 € (franchise 50 €)
> Présence au chevet en cas d'hospitalisation (supérieure à 10 jours)	Un billet A/R
> Frais hébergement personne venue au chevet (MAX 10 nuits)	125 € par nuit
> Accompagnement enfants < 15 ans	Billet A/R ou hôteesse
> Retour Anticipé (hospitalisation /décès)	Billet A/R un assuré où Billets R deux assurés
> Assistance en cas de décès	
▪ Rapatriement corps dans le pays de résidence	Frais réels
▪ Frais funéraires	1000€
▪ Retour des autres assurés	Retour des assurés
> Assistance juridique	
▪ Avance de caution pénale	16 000€
▪ Avances honoraires d'avocat	16 000€
▪ Remboursement des honoraires d'avocats	3 100€
> Garde des enfants – 15 ans (dans la limite de 5 jours)	200 € par jour
> Avances des frais sur place	3 000 €
> Frais dentaires d'urgence	Jusqu'à 1 000€
> Rapatriement des animaux domestiques	Oui (organisation uniquement)
> Chauffeur de remplacement	Frais de voyage et salaire du chauffeur
> Remboursement frais téléphonique	100 € par Evénement garanti

- Les assurances voyage nécessitent que tout ou partie de la prestation ait été réglée avec la carte :

> Accidents de Voyage Décès accidentel/Invalidité	Jusqu'à 620 000€
> Modification, Interruption ou Annulation de Voyage	Jusqu'à 10 000€
> Retard du moyen de transport (vol/train)	Jusqu'à 840€
> Perte, vol, détérioration de bagage	Jusqu'à 1 800€
> Retard de bagages	Jusqu'à 840€
> Responsabilité Civile à l'étranger	Jusqu'à 4 600 000€
> Véhicule de location	2 sinistres par an
> Neige et montagne	
▪ Forfait et cours < ou = 3 jours :	Jusqu'à 300€
▪ Forfait et cours > 3 jours :	Jusqu'à 800€
▪ Forfait et cours « saison » :	Jusqu'à 800€
▪ Vol ou bris de matériel de ski personnel	Jusqu'à 8 jours de location
▪ Location de matériel de ski	Jusqu'à 2 300€ en France
▪ Frais de Recherche et de Secours	Frais réels
▪ Responsabilité Civile	Jusqu'à 7 700€
▪ Défense et recours	Jusqu'à 310 000€

Ces garanties s'appliquent également aux membres de votre famille : conjoint, les enfants et petits-enfants de moins de 25 ans. Les petits-enfants, célibataires, sont couverts uniquement lorsqu'ils séjournent avec

	<p>leur grand-parent titulaire de la carte et exclusivement pendant la durée du déplacement, quel que soit leur mode de transport.</p> <p>Accès au portail « my Visa » :</p> <p>La détention de la carte CB Visa Infinite permet l'accès au portail « my Visa » qui offre avantages et services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des privilèges dédiés à découvrir avec le Club Visa Infinite avec de multiples offres sur-mesure, invitations, évènements • Des services en voyage pour partir en toute sérénité • Un accès à la conciergerie via des canaux de communication multiples avec fonction demande de rappel par le Concierge / Canal WhatsApp ... <p>Risques particuliers</p> <p>Si la carte bancaire est utilisée alors que le solde du compte n'est pas suffisant et que la situation n'est pas régularisée sans délai, Société Générale peut retirer la carte pour usage abusif.</p> <p>Cette situation correspond à un incident de paiement.</p> <p>Dans ce cas, une inscription est effectuée au fichier central des retraits de cartes bancaires, géré par la Banque de France, pour une durée maximum de deux ans.</p> <p>À la demande du titulaire du compte ou de son représentant légal, l'inscription peut être supprimée dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas d'erreur imputable à la banque ayant conduit à l'inscription ; • Lorsque le titulaire (ou son représentant) apporte la preuve que l'incident de paiement n'est pas de son fait ; • Lorsque le titulaire (ou son représentant) justifie de la régularisation complète de sa situation. <p>L'inscription est automatiquement levée à l'issue d'un délai de deux (2) ans à compter de la date de la décision de retrait.</p>
<p>Prix total - Modalités de paiement</p>	<p>Prix total du service :</p> <p>Le montant de la cotisation de la carte CB Visa Infinite est précisé dans la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement » lorsqu'il s'agit d'une carte seule, et dans la rubrique « Offres groupées de services – Sobrio » lorsque la carte est incluse dans une offre groupée.</p> <p>Ces informations figurent dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers », disponible en agence et sur le site particuliers.sg.fr.</p> <p>Des frais et commissions sur certains paiements et retraits à l'étranger sont par ailleurs susceptibles de s'appliquer.</p> <p>Ils sont indiqués dans la rubrique Vos moyens et opérations de paiement et la rubrique Opérations avec l'étranger de la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particulier » disponible en agence et sur le site particuliers.sg.fr.</p> <p>Société Générale peut modifier ces tarifications, ce dont le client sera informé par écrit, au moins deux mois avant. En cas d'opposition du client, ce dernier peut résilier sans frais ni pénalités le contrat carte.</p> <p>Modalités de paiement :</p> <p>La cotisation de la carte est débitée sur le compte visé telle qu'indiquées dans les conditions particulières de votre contrat carte puis à chaque date anniversaire de celle-ci.</p> <p>Brochure tarifaire</p>
<p>Durée du contrat</p>	<p>Le contrat de la Carte a une durée indéterminée. La date d'expiration de la carte mentionnée sur celle-ci est sans incidence sur la durée du contrat carte. Une fois la date d'expiration atteinte, la Carte fait l'objet d'un renouvellement automatique.</p>
<p>Modifications du contrat</p>	<p>Société Générale peut apporter des modifications, notamment financières, au contrat qui vous seront communiquées sur support papier ou sur un autre support durable au plus tard 2 (deux) mois avant la date de leur entrée en vigueur.</p> <p>Si vous n'acceptez pas les modifications, vous avez le droit de résilier immédiatement et sans frais le contrat par un écrit adressé ou remis à votre Agence.</p> <p>L'absence de contestation de votre part notifiée à Société Générale avant l'expiration du délai précité vaut acceptation de ces modifications.</p>

Résiliation du contrat	<p>Le contrat de carte peut être résilié à tout moment, depuis l'Espace Client ou par écrit, par le titulaire de la carte ou du compte (ou son représentant légal), par écrit par Société Générale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la résiliation est demandée par le titulaire, elle prend effet 30 jours après l'envoi de la demande à Société Générale. • Si elle est demandée par Société Générale, elle prend effet 2 mois après l'envoi de la notification au titulaire de la carte (sauf cas particulier prévu au contrat). <p>Le titulaire de la carte et/ou du compte doit rendre la carte et continuer à respecter toutes ses obligations jusqu'à la date de fin effective du contrat.</p> <p>À partir de cette date, le titulaire n'a plus le droit d'utiliser la carte.</p> <p>Société Générale peut prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher son utilisation.</p> <p>En cas de résiliation du contrat, la cotisation est remboursée selon le temps restant : le montant remboursé correspond à la période entre la date de paiement de la cotisation et la date de fin du contrat.</p>
Modalités de conclusion du contrat	<p>Modalités de souscription</p> <p>Le contrat est conclu à distanceⁱⁱ, par signature électronique depuis l'Espace Client ⁱ sur le site www.particuliers.sg.fr ou L'Appli SG ⁱ à distance.</p> <p>Lieu de conclusion du contrat</p> <p>Le contrat est conclu à Paris, au siège social de Société Générale indiquée dans le présent document, lieu de réception de votre acceptation par cette dernière.</p> <p>Date du contrat</p> <p>La date de conclusion du contrat est la date de sa signature électronique.</p>
Coûts liés à l'utilisation de technique de communication à distance	<p>Société Générale ne facture aucun coût spécifique supplémentaire pour l'utilisation des techniques de communication à distance permettant d'accéder à votre Espace Client ⁱ depuis le site www.particuliers.sg.fr, à L'Appli SG ⁱ, au Centre Relation Clients ou à votre agence lorsque vous les contactez à distance.</p> <p>L'accès à votre Espace Client Internet ou à L'Appli SG nécessite d'être titulaire du contrat Banque à Distance, service gratuit.</p> <p>Peuvent toutefois rester à votre charge les coûts de connexion Internet facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ainsi que le coût éventuel des communications téléphoniques facturé par votre opérateur.</p>

DROIT DE RETRACTATION

Délai de rétractation	<p>Vous disposez de 14 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du contrat pour changer d'avis et vous rétracter, sans avoir à en expliquer les raisons. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.</p> <p>Sauf accord exprès de votre part, le contrat ne commence à être exécuté qu'à l'issue du délai de rétractation. Le choix d'une exécution immédiate du contrat n'entraîne pas de renonciation à votre droit de rétractation.</p>
Modalités d'exercice du droit de rétractation	<p>Vous pouvez exercer votre droit de rétractation soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en ligneⁱⁱⁱ, via le formulaire accessible depuis : formulaire de rétractation • par écrit (lettre recommandée avec avis de réception, lettre simple, lettre remise en main propre contre décharge), à l'aide du formulaire de rétractation joint aux documents contractuels disponibles dans la rubrique « Mes documents/signés » de votre Espace Client ⁱ ou de L'Appli SG ⁱ, à l'adresse de votre agence. <p>L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat.</p>
Conséquences de l'exercice ou de l'absence d'exercice du droit de rétractation	<p>L'exercice du droit de rétractation est gratuit et sans pénalités. Seuls d'éventuels frais d'envoi postal ou de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet reste à votre charge.</p> <p>Si vous ne vous rétractez pas dans le délai prévu, vous êtes engagé par le contrat.</p> <p>En cas de commencement d'exécution du contrat avant l'expiration du délai de rétraction, vous ne serez tenu de payer que la part du service financier déjà exécutée (part de la cotisation correspondant à la période entre la date de débit et la date d'effet de la rétractation) si vous exercez votre droit de rétractation, sans qu'aucune pénalité ne vous soit appliquée.</p> <p>Vous pourrez toutefois mettre fin au contrat en le résiliant dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat que vous pouvez retrouver également dans la rubrique « Résiliation du contrat ».</p>

RECLAMATIONS

Vous rencontrez une difficulté, Société Générale s'engage à étudier votre demande et à vous répondre. Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de :

<p>Votre agence : votre premier interlocuteur</p>	<p>Vous êtes invité à vous rapprocher tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de votre mécontentement par tout moyen à votre convenance : via le formulaire en ligne accessible depuis votre Espace Clientⁱ ou depuis L'Appli SGⁱ, directement à l'agence, par téléphone ou par courrier.</p>
<p>Le Service Réclamations Clientèle : votre second interlocuteur</p>	<p>En cas de désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous devez vous adresser au Service Réclamations Clientèle afin que votre demande soit réexaminée en le saisissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par formulaire en ligne : <u>Accéder au formulaire de réclamation</u> depuis votre Espace Clientⁱ ou L'Appli SGⁱ • Par courrier : Service Réclamations Clientèle - Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense cedex • Par téléphone au 0 806 800 148 <small>Service gratuit + prix appel</small> du lundi au vendredi. <p>Société Générale s'engage à étudier votre réclamation selon le dispositif ci-dessus et à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite, et à vous apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.</p> <p>En cas de réclamation sur les services de paiement, Société Générale s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.</p> <p>Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne vous permettant pas de disposer d'une copie datée de votre réclamation et pour lesquelles vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à formaliser votre réclamation au moyen d'un support écrit.</p>
<p>En dernier recours amiable la médiation</p>	<p>Si vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N'avez obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite, • Avez obtenu de votre agence et du Service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles vous êtes en désaccord, • Etiez en désaccord avec la réponse donnée par votre agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, vous n'avez obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite, <p>Vous pour saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) en transmettant votre demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr • Par courrier : Le Médiateur - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09 <p>Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le Médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à votre approbation et celle de Société Générale.</p> <p>Pour plus d'information sur le champ de compétence et les conditions d'intervention du Médiateur, vous pouvez consulter les « Conditions générales du service de médiation consommateurs » sur le site www.lemediateur.fbf.fr.</p>

LOI APPLICABLE, LANGUE ET RECOURS JUDICIAIRES

Langue applicable	Les informations précontractuelles et les conditions contractuelles sont fournies en français.
Loi applicable	La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.
Recours judiciaires Juridiction compétente	En cas de litige concernant ce contrat, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le différend sera examiné par les tribunaux français compétents.

EXPLICATIONS ADEQUATES

Informations précontractuelles	<p>Afin de vérifier que le produit ou le service proposé correspond bien à vos besoins, et avant de signer votre contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans ce document, en particulier celles concernant les principales caractéristiques du produit ou du service (Partie -
---------------------------------------	--



	<p>Description du service financier), votre droit de rétractation (Partie – Droit de rétractation) ainsi que les recours possibles (Partie Loi applicable, langue, recours judiciaires et partie – Réclamations).</p> <p>Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'explications, votre conseiller reste à votre disposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous souhaitons attirer votre attention sur le risque d'incident de paiement comme indiqué dans ce document (Description du service financier / caractéristiques essentielles du contrat propose y compris les éventuels services accessoires / paragraphe Risque particuliers). <p>Si le solde de votre compte est insuffisant au moment où vous utilisez votre carte bancaire et que la situation n'est pas régularisée sans délai, Société Générale peut retirer la carte pour usage abusif. Cette situation correspond à un incident de paiement qui conduit à une inscription au fichier central des retraits de cartes bancaires, géré par la Banque de France, pour une durée maximum de deux ans.</p>
<p>Risques particuliers</p>	<p>Nous attirons votre attention sur les risques particuliers exposés à la rubrique « Informations sur la Carte CB Visa Infinite ».</p>
<p>Autres informations qui peuvent vous être utiles</p>	<p>Veillez à bien protéger votre moyen de paiement et votre code confidentiel, et ne les communiquez à personne.</p> <p>L'utilisation de la carte CB Visa Infinite nécessite que vous protégiez votre code confidentiel et ne le communiquiez à personne. En cas de perte ou de vol de votre carte, vous devez faire opposition immédiatement, selon les conditions prévues dans votre contrat carte.</p>

ⁱ Accès réservé aux clients détenant l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc), service gratuit hors coût du fournisseur d'accès Internet.

ⁱⁱ Sous réserve d'éligibilité.

ⁱⁱⁱ Pour les contrats conclus à distance uniquement.